



Contrat de travail

Par Thib

Bonjour,
J'aimerais comprendre cette phrase dans l'article n5 - rémunération de mon contrat.

Ecrit ainsi :

"En rémunération de ses fonctions, Monsieur bénéficiera d'un salaire mensuel nette de 1700 euros correspondant à un taux horaire brut de 11,21 euros pour 151,67 heures de travail.
Cette rémunération s'entend pour un mois complet et normal de travail suivant l'horaire en vigueur dans notre Société ou l'horaire particulier négocié à votre embauche."

Je ne comprends pas le 1700 euros nette (mal écrits en plus je crois) alors que le taux horaire brut ne correspond au salaire net.

Mes horaire de travail étant de 35h hebdomadaire.
Mon dernier mois j'ai eu 169h payées pour 1759 euros.

Est-ce normal?

Par ESP

Bonjour
Pour vous répondre, il faudrait avoir votre bulletin de salaire sous les yeux.
Je vous invite à vous rapprocher d'un syndicat.

Par Thib

Merci beaucoup ESP ^^